

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
12 avril 2021 à 20 heures

Convocation du 06 avril 2021

Etaient présents : Mesdames Françoise COURTOIS, Denise DARTEIL, Marie-Annick DURAND-OGEREAU, Nathalie GOHLKE, Aurélie GIRARDEAU, Noëlle GUIBERT, Karen HUET, Sophie MÉTAYER.

Messieurs : Grégory DEVEAU, Henri GUINHUT, Jean-Paul JUSTEAU, Michaël LOUVET, Marc MARTIN, François MARTON, Marc OGEREAU, Fabien NEAU, Nicolas PAILLAT, José POLART.

Etaient excusés : Monsieur François CORDIER donne pouvoir à Monsieur Marc OGEREAU, Madame Christelle LOUVIOT donne pouvoir à Madame Sophie MÉTAYER, Madame Sonia CHÉNÉ donne pouvoir à Madame Sophie MÉTAYER, Monsieur Frédéric MOREAUX donne pouvoir à Madame Nathalie GOHLKE, Madame Anne PAILLOCHER.

Madame Sophie MÉTAYER est arrivée à 20 heures 25 minutes.

Secrétaire de séance : Monsieur Marc MARTIN.

Les questions diverses ont été présentées avant les délibérations.

Délibération votes des taux imposition des taxes directes locales pour l'année 2021

Délibération vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020

Madame le Maire ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal le taux des deux taxes (taxes foncières bâties et non bâties) pour l'année 2021 comme suit :

	Taux votés en 2020	Taux proposés en 2021
Taxes foncières bâties	21.36 %	42.62 % dont 21.26 % taux du Département
Taxes foncières non bâties	38.27 %	38.27 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide par 21 voix pour, 1 abstention, les taux des deux taxes proposés ci-dessus.

Le conseil municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Délibération convention ORANGE/SIEMML pour l'enfouissement des réseaux des équipements de communications, rue de la Jouvencière et rue de l'Elarge, commune déléguée Noyant-La-Plaine

Rue de la Jouvencière

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de convention relatif à l'enfouissement coordonné des équipements de communications électroniques, Rue de la Jouvencière, commune déléguée de Noyant-La-Plaine, entre ORANGE, le SIEMML et la commune de Tuffalun.

Le montant des travaux d'effacement des réseaux Télécom et montant de la part financière de la commune de Tuffalun : 3 192.60 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 22 voix pour, émet un avis favorable à la convention présentée ainsi qu'à la participation financière et autorise Madame le Maire à signer la convention et le devis.

Rue de l'Elarge

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de convention relatif à l'enfouissement coordonné des équipements de communications électroniques, rue de l'Elarge, commune déléguée de Noyant-La-Plaine, entre ORANGE, le SIEMML et la commune de Tuffalun.

Le montant des travaux d'effacement des réseaux Télécom et montant de la part financière de la commune de Tuffalun : 3 931.00 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 22 voix pour, émet un avis favorable à la convention présentée ainsi qu'à la participation financière et autorise Madame le Maire à signer la convention et le devis.

Délibérations accord de principe effacement réseau éclairage public et Télécom, route de Martigné-Briand, commune déléguée Noyant-La-Plaine

Madame le Maire présente au conseil municipal le dossier reçu du SIEMML en date du 31 mars 2021 relatif à une demande d'accord de principe pour l'opération d'extension de l'éclairage public et effacement du réseau Télécom, route de Martigné-Briand, commune déléguée de Noyant-La-Plaine. L'estimatif sommaire des travaux s'élève à la somme de :

Eclairage public :

31 030.00 € x 75 % (fonds concours) = 23 272.50 € participation financière de la commune de Tuffalun

Génie civil Télécom :

18 894.00 € participation financière de la commune de Tuffalun

Soit un total estimatif à financer de : 42 167.00 € arrondi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet ou non un avis favorable à l'accord de principe pour le dossier ci-dessus présenté par 22 voix pour.

Délibération participation financière extension réseau électricité, desserte de deux terrains constructibles, commune déléguée Ambillou-Château

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à une demande de certificat d'urbanisme opérationnel pour un projet de division parcellaire en vue de bâtir deux maisons d'habitation (2 lots) et création d'un accès, terrains cadastrés section C n° 1015 et section C 900, 30 route d'Angers à Ambillou-Château, en zone UB du PLU actuel, avec avis favorable, une participation financière de la commune de Tuffalun pour le raccordement au réseau d'électricité en extension est demandée à hauteur de 3 028.00 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 17 voix pour, 1 voix contre, 4 abstentions, émet un avis favorable à la participation financière demandée pour le projet ci-dessus et charge Madame le Maire d'accomplir les formalités administratives.

Délibération recrutement d'un adjoint technique à partir du 31 mai 2021, par voie de détachement, pour une durée d'un an

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à l'appel à candidatures effectué auprès de cap territorial et aux candidatures reçues pour un poste d'adjoint technique non permanent, et aux entretiens réalisés, un adjoint technique serait recruté par voie de détachement (temps de travail hebdomadaire de 35/35^{ème}) à compter du 31 mai 2021 jusqu'au 30 mai 2022 pour les besoins et secondier des différents services techniques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 19 voix pour, émet un avis favorable au recrutement d'un adjoint technique territorial par voie de détachement, à compter du 31 mai 2021, et jusqu'au 30 mai 2022 pour une durée de travail hebdomadaire de 35/35^{ème}, et autorise Madame le Maire à signer les contrats et documents relatifs à ce dossier.

Délibération date éventuelle de l'ouverture de la pêche et tarifs des cartes de pêche au plan d'eau de la Casse Mahoux, commune déléguée Ambillou-Château et au plan d'eau de la Dronière, commune déléguée de Louerre

Pour mémoire, les tarifs des cartes de pêche, à compter du 1^{er} janvier 2019 étaient :

Pour les habitants de Tuffalun :

- . carte à l'année plan d'eau d'Ambillou-Château uniquement : 15.00 €/personne
- . carte à l'année plan d'eau de la Dronière à Louerre : 22.00 €/personne
- . carte à la journée : 4.00 €/personne pour les deux plans d'eau

Pour les habitants hors Tuffalun :

Pour les deux plans d'eau :

- . carte à l'année : 28.00 €/personne
- . carte à la journée : 6.00 €/personne
- . gratuité pour les enfants de 5 à 12 ans, accompagnés d'un adulte, 1 ligne autorisée.

La date d'ouverture de la pêche serait le samedi 1^{er} mai 2021 et la date de fermeture de la pêche le dimanche 03 octobre 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 22 voix pour, décide de maintenir les tarifs des cartes de pêche comme indiqué ci-dessus et approuve les dates d'ouverture et de fermeture de la pêche.

Informations et questions diverses

- . Vente d'un chemin, commune déléguée de Louerre.
Frais de bornage et de notaire à la charge de l'acquéreur.
Prix de vente : 2 000.00 €/m².
« On garde la logique de Tuffalun ».

- . Présentation projets travaux des cimetières de Tuffalun.
Par Madame Denise DARTEIL.

. SAUR

- Retour sur le courrier envoyé.
Explications suite aux mauvaises informations de la SAUR.

. Pêche

- Mettre la pêche en commission jeunesse et sports.
Monsieur Michaël LOUVET responsable.
Référént Ambillou-Château : Monsieur Jean-Paul JUSTEAU
Référént Louerre : Monsieur Henri GUINHUT
Réunion avec les bénévoles le jeudi 22 avril 2021.

. Présentation Convention Territoriale Globale (CTG)

- Proposition de créer un groupe de travail.
Première réunion le 27 avril 2021 à 19 heures : Mesdames Sophie MÉTAYER, Françoise COURTOIS, Nathalie GOHLKE, Karen HUET, Monsieur Michaël LOUVET.